

Fiche Technique

Présentation du plan local de formation professionnelle 2015

L'élaboration du plan local de formation repose sur 3 sources : les actions prévues au plan national de formation, celles organisées au niveau du centre interrégional de formation (CIF) et celles à l'initiative de la direction départementale ou résultant du recensement des besoins exprimés par les cadres et les agents du département.

Le plan national de formation 2015 présente 38 actions nouvelles ou pluriannuelles, axées sur la vie de l'agent, le management, le pilotage et les moyens, sur les métiers de la fiscalité et de la gestion publique.

Au niveau national, l'accent est porté sur l'amélioration de la relation à l'utilisateur, la sensibilisation aux règles et aux bonnes pratiques d'utilisation des données à caractère personnel et la gestion interne des risques.

Dans le secteur public local, l'offre de formation se décline désormais en partenariat avec le CNFPT, notamment pour la dématérialisation.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels est le fil conducteur d'un important dispositif de formation dans le domaine de la fiscalité des professionnels.

Enfin, l'ENFiP poursuit le déploiement de nouvelles offres de formations numériques qui représentent 16 % des actions du PNF.

I- Les formations du PNF déclinées au niveau local

16 actions sont mises en œuvre au plan local, 6 d'entre elles correspondant à des e-formations.

Elles concernent :

La vie de l'agent et le management :

- l'e-formation à EDEN-RH (dispositif renouvelé).

Le pilotage et les moyens :

- l'e-formation à AGIR-utilisateurs,
- l'e-formation pour la gestion des timbres électroniques,
- l'e-formation relative à la sensibilisation aux règles applicables en matière de protection des données à caractère personnel et de la vie privée.

La fiscalité :

- les formations à l'échange automatisé entre les mondes foncier et professionnel pour les agents des SIE, du CDIF et des agents du SFDL ;
- la formation à l'audit des systèmes d'information des entreprises (ALTO 2) ;
- la formation à la gestion des déclarations CFE/IFER ;
- l'e-formation REC ;
- la gestion de la procédure de surendettement ;
- la sensibilisation à MEDOC-CHORUS.

La gestion publique :

- l'actualisation du contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD) ;
- les ateliers d'échanges entre les ordonnateurs et les comptables sur les enjeux de la dématérialisation ;
- l'e-formation sur la tenue de la comptabilité dans Chorus ;
- la formation à l'application HERA sur le traitement des relevés BDF dans les EPS.

II – Les journées d'initiative locale

Consécutivement à une forte demande en matière de bureautique, des stages WRITER et CALC sont proposés plusieurs fois par mois durant toute l'année. Ces dispositifs n'existent plus dans le catalogue Flore. Ils ont été remplacés par des e-formations. Le service local de formation (SLF) a donc choisi de les proposer comme pré-requis afin que les stagiaires disposent du même socle de connaissances avant les sessions en présentiel.

Des journées d'étude (codifiées Z) sur des besoins spécifiques sont mises en œuvre. Dans le domaine de la gestion publique, il s'agit de formations sur le surendettement des particuliers en lien avec Hélios, la comptabilité de l'État PNC/SIP et DDR3 et l'introduction au budget. Concernant les métiers de la fiscalité, 4 dispositifs sont déployés : la délivrance des quitus fiscaux, les renseignements hypothécaires, la consultation MAJIC-SIE et les opérations relatives à l'arrêté comptable sur Fidji.

Des formations déjà présentes dans le PLF 2014 sont de nouveau proposées dans le PLF 2015. Les dates de déploiement ne sont pas encore connues en raison du manque de formateur. Sont concernées : la gestion des dépôts de fonds des hébergés et la réglementation en matière de lotissements. La recherche de professionnels associés est désormais étendue auprès du CIF d'Orléans et des départements limitrophes.

En raison de la validation du PNF début mars, le PLF est présenté tardivement aux agents.

Afin de proposer le plus tôt possible un plan local, le SLF établira un PLF initial dès le début de l'année et un PLF complémentaire au regard des besoins issus des entretiens d'évaluations.

Le PLF est disponible sur Ulysse 37 sous la rubrique les agents - formation professionnelle onglet plan de formation.